

Le métier de bibliothécaire au risque du numérique

Daniel Lahary

Le monde des bibliothèques est, depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, heurté de plein fouet par la double révolution du tout-numérique et du développement des réseaux. Traiter cette question du point de vue du métier, c'est n'en aborder qu'une partie, mais c'est aussi choisir un angle d'observation particulièrement pertinent propre à éclairer l'ensemble de la problématique. Il convient cependant de définir au préalable ce qu'on entend par « métier » et par « bibliothécaire ».

On peut distinguer trois approches du terme métier [LAH 94] :

– la première relève des ressources humaines : c'est un ensemble isolable de savoirs et de savoir-faire propres à décrire à la fois un corpus de formations initiales, un parcours de mobilité individuelle et un ensemble de postes de travail ;

– la deuxième relève de la sociologie : c'est l'identité professionnelle vécue par ceux qui se reconnaissent comme membres d'une même communauté professionnelle ;

– la troisième relève de l'économie : c'est le « métier de l'entreprise » ou du service, son secteur d'activité.

Nous nous situerons au croisement de ces trois approches. Le lecteur comprendra au fil de ces lignes qu'il est question tantôt de l'une, tantôt de l'autre, tantôt des trois à la fois. Nous choisirons en outre une démarche

LCN, volume 1, n° 3-2000, pages 65 à 82

globale (il y a « un métier de bibliothécaire ») plutôt que segmentée en de multiples et fluctuantes spécialisations et hiérarchies, ce qui relativise la question des « nouveaux métiers » en prenant une posture à la fois rétrospective et prospective.

Enfin nous distinguerons, du triple point de vue que nous venons d'énoncer, les bibliothécaires des documentalistes, davantage tournés vers la gestion de documents plutôt que d'informations d'une part, vers les missions de service public d'autre part.

La question sera bien sûr de savoir si et en quoi le vieux métier de bibliothécaire est changé, éclaté, remplacé, aboli ou transfiguré par le numérique. On s'appuiera pour ce faire sur l'observation plus que sur la littérature, qui expose généralement les expériences les plus avancées, tandis que les bibliothèques publiques, qui représentent la grande majorité des établissements et des effectifs, y sont notoirement sous-représentées.

Le choc

Les bibliothécaires et l'informatique

L'approche de cette technologie par cette profession fut particulière. Il s'agit d'une informatique de gestion, caractéristique des deux avant-dernières décennies du siècle. Au-delà de la gestion du stock (la collection) et de ses mouvements (les prêts), les bibliothécaires ont trouvé dans cette technologie l'occasion de magnifier, jusqu'à des sommets de raffinement sans doute inégalables, leurs normes relatives à la description bibliographique et à l'accès à celle-ci.

Deux phénomènes caractérisent la démarche informatique des bibliothécaires : ils ont géré non de l'information directement recherchée par un utilisateur final mais de l'information sur l'information, ou, pour reprendre leur langage, de l'information secondaire et non primaire. Ils ont construit de vastes et complexes bases de données et élaboré pour cela des règles et des formats qu'ils ont été les seuls à utiliser.

L'expression la plus caractéristique de cette spécificité bibliothécaire est donnée par ces « formats d'échange bibliographiques » MARC (*Machine readable cataloguing*), qui, associée à la norme ISO 2709 [LAH00], leur permettent avec une grande efficacité d'échanger des données entre systèmes, mais seulement d'échanger entre eux puisqu'ils n'ont pu convaincre aucune autre profession de les adopter. Il n'est pas exagéré de dire que l'informatique a été l'occasion d'un enfermement des bibliothécaires sur eux-mêmes.

Cette informatique-là demeurerait sans rapport avec la double mission de la bibliothèque, inégalement modulée selon les établissements, de conservation et de sélection. La fonction patrimoniale et la fonction prescriptive faisaient des bibliothécaires à la fois les gardiens et les censeurs de la production éditoriale.

Nous venons ainsi d'évoquer à grands traits ce qui pourrait faire l'essentiel du « métier de bibliothécaire » et l'objet de ses savoirs et savoir-faire, n'était la question du public, tantôt centrale et tantôt seconde, tantôt magnifiée et tantôt négligée.

Les remises en cause

C'est ainsi que l'on peut prendre la mesure du choc que représente la vague numérique qui a commencé de déferler dans les années quatre-vingt-dix. Il ne s'agissait plus d'information secondaire mais d'information primaire. Dans un contexte de globalisation, le principe même de standards propres à une communauté professionnelle a été semblé menacé. La conservation s'est heurtée à des obstacles démesurés, tandis que l'accessibilité en ligne semblait ruiner toute tentative de sélection. Ce dernier choc fut le plus immédiatement perceptible. L'internet représente pour les bibliothécaires un objet nouveau, insaisissable, indélimitable. Il mêle indistinctement la publication, la publicité, le commerce, le jeu et la correspondance privée. Il repose sur le principe du libre parcours et de l'accessibilité universelle quand les bibliothécaires convoquaient sur leurs rayonnages un extrait dûment classé de la production éditoriale. Il apparaît comme infini et infiniment changeant quand tout ou partie de l'édition sur un support déterminé était maîtrisable et presque exhaustivement inventorié dans des publications spécialisées et des bibliographies nationales.

La poursuite de la fonction patrimoniale apparaît doublement menacée. Pour conserver, il faut copier, et tout copier est impossible : les mémoires informatiques entraîneraient-elles le triomphe de l'oubli ? D'autre part, la pérennité des formats et des supports du numérique semble problématique : qui pourra encore déchiffrer dans un demi-siècle les quantités gigantesques d'octets que nous produisons, quand des tablettes d'argile sumériennes vieilles de plus de cinq mille ans font encore sens ?

La clôture normative érigée lors de la première phase d'informatisation est battue en brèche. Elle subsiste encore de façon masquée, grâce l'interfaçage des bases de données. Mais il faudra bientôt passer à de véritables formats d'échange... entre tous.

Enfin l'irruption de l'information primaire dans un univers auparavant dévolu à l'information secondaire trouble bien plus profondément qu'on ne l'imagine. Le contenu se donne lui-même à voir et à atteindre, sans l'intermédiaire obligé de la sacro-sainte notice bibliographique. Le texte intégral ou même la simple table des matières ruinent d'un coup, ou du moins relativisent singulièrement, les délicats édifices des langages documentaires.

Les réponses

Les bibliothécaires comme usagers

Avant d'envisager leurs postures professionnelles, il n'est pas inutile de considérer les bibliothécaires comme des utilisateurs comme les autres. Fabrice Forest, Philippe Mallein et Jacques Panisset, dans une étude sur le réseau documentaire de Rhône-Alpes [FOR 99], distinguent les passionnés, les pragmatiques, les suiveurs et les objecteurs. Nous distinguerons schématiquement :

- les stratégiques, qui ont une vision d'ensemble du numérique et des réseaux bien au-delà des seules problématiques professionnelles ;
- les tactiques, qui considèrent le numérique comme une occasion de valorisation de leur métier, de leur établissement et/ou de leur individu ;
- les suivistes, qui tentent de suivre les injonctions d'un nouveau « politiquement correct » énoncé par leurs pairs ou leur tutelle ;
- les traditionnels, qui refusent par la passivité ou le militantisme toute intrusion du numérique dans leurs pratiques.

Dans cette diffraction, ils se retrouvent face à un public également clivé, et il n'est pas insignifiant qu'un bibliothécaire stratégique ait à servir aussi un public objecteur sans le heurter, ni qu'un bibliothécaire traditionnel ait à subir les exigences ou la terrible indifférence d'un public passionné pour le numérique.

Les attitudes professionnelles

Mais la pratique personnelle n'est pas forcément liée à la vision : il est des stratèges qui ne pratiquent pas ou guère. On pourrait rendre compte des attitudes professionnelles des bibliothécaires face au numérique selon une double dichotomie croisée : évitement ou prise en compte, renoncement ou intégration :

– l'évitement par le renoncement consiste tout simplement à ne pas accueillir le numérique ;

– l'évitement par l'intégration consiste à n'accepter le numérique que selon des pratiques antérieures inchangées, par exemple en ne proposant au public que l'accès à une sélection dûment décrite et indexée de sites et ressources du web correspondant très strictement à la politique documentaire de l'établissement ;

– la prise en compte par le renoncement consiste à accepter la liquidation du métier de bibliothécaire, voie dans laquelle semblent s'engager un certain nombre d'écoles notamment nord-américaines qui ont abandonné la bibliothéconomie (*librarianship*) au profit de la seule informatique, fût-elle documentaire [SAV 00] ;

– la prise en compte par l'intégration consiste à accueillir le numérique comme un des volets de l'activité des bibliothèques, tout en respectant ses spécificités, au prix d'une remise en cause de pratiques antérieures.

Au sein d'une même équipe, l'attitude envers les nouvelles technologies connaît la même dispersion, les seuls cas d'homogénéité concernant, ce qui n'est pas rare, une unanimité dans l'objection (évitement par le renoncement), parfois au grand dam de la tutelle administrative ou politique. Une étude menée à l'automne 1999 sur les accès publics à l'internet dans les bibliothèques municipales d'Ile-de-France révèle que le référent en la matière, quand il existe, est tantôt le directeur, tantôt un autre bibliothécaire, tantôt un emploi jeune [SAR 00].

Une population témoin présente un intérêt particulier : il s'agit de ceux que l'on désigne le plus souvent sous le terme d'administrateur de système, et qui sont chargés de la gestion du logiciel intégré de gestion de bibliothèque. Leur attitude face à la montée du numérique en réseau est aussi diversifiée que celle de l'ensemble de leurs collègues. Certains jouent un rôle moteur dans la diffusion de la culture numérique au sein de leur équipe et la modernisation des outils, d'autres à l'inverse participent à la résistance en demeurant attachés à un usage exclusivement traditionnel de l'informatique.

On remarque par contre qu'un sous-groupe particulier de faible importance numérique s'est révélé davantage prédestiné à épouser le tournant du siècle. Dès les années quatre-vingt, quelques bibliothèques publiques ont mis en place des logithèques proposant au public une utilisation sur place et/ou le prêt de logiciels et de documents numériques [MUL 91]. Cette frange de la profession la plus familiarisée avec la micro-informatique s'est finalement révélée plus sensible à l'irruption du

numérique. Elle est à l'origine de l'Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque [ADD].

L'évitement, qu'il se manifeste sur le mode du renoncement ou sur celui de l'intégration, s'appuie fréquemment sur une argumentation du type : « ce n'est pas notre métier de... » ou « ce n'est pas à la bibliothèque de... ». Cette attitude protectionniste concerne tout particulièrement l'internet, lieu des pratiques les plus diverses, au-delà de la seule question du filtrage des sites indésirables.

Entre externalisation et survalorisation

Même si le numérique est intégré dans le métier de la bibliothèque, il ne l'est pas forcément dans le métier de bibliothécaire. On assiste de ce point de vue à une sorte d'externalisation professionnelle, nombre de bibliothèques confiant à des non-bibliothécaires versés dans les nouvelles technologies le soin de les déployer, bien souvent des emplois jeunes.

Il est clair que la bibliothèque ne traitera vraiment le numérique que quand il aura été domestiqué par les bibliothécaires. A l'inverse, il existe un danger de survalorisation des bibliothécaires ayant intégré le numérique dans leurs pratiques et savoir-faire, à la mesure de la médiatisation du multimédia. Ce phénomène, que l'on peut analyser comme une dérive techniciste du métier, est caractéristique d'une phase de transition durant laquelle une profession auparavant très homogène dans ses références et ses fondamentaux se fragmente en fonction d'attitudes différenciées face au choc du numérique.

Les différents types d'établissements

L'acceptation du numérique en réseau s'analyse également en fonction du type d'établissement. Ce sont incontestablement les bibliothèques universitaires qui constituent l'avant-garde [VAN 99]. D'une part, elles ont été grâce à la constitution du réseau Renater dès 1993 connectées à l'internet en ayant la possibilité de développer des sites web. D'autre part, l'information scientifique et technique a été le premier type de ressources à être disponible sur l'internet, parfois exclusivement, et de plus en plus souvent tarifé.

Seule une minorité des bibliothèques publiques a réagit très vite, soit pour mettre en place des accès à l'internet [PAN 99], soit pour publier des documents numériques accessibles à distance [BOG 97], après que la bibliothèque municipale de Valenciennes ait, dès 1994 [DIO 97], préfiguré ce qui allait devenir les intranets [ABF 99]. Les accès à l'internet, bien qu'en augmentation constante, demeurent très minoritaires : 8,7 % des bibliothèques de communes

de plus de deux mille habitants le proposaient en 1998 [FRA 99], et 13 % dans les communes d'Ile-de-France de plus de cinquante mille habitants à l'automne 1999 [SAR 00], tandis que vingt-cinq bibliothèques publiques menaient en France des opérations de numérisation [BEQ 99 ; INT 99]. Quant aux bibliothèques spécialisées, elles connaissent sans doute une dispersion plus grande encore, entre l'absence totale d'informatisation et des réalisations intranet/internet très abouties comme celle de la médiathèque de l'Ircam [IRC].

Enfin, la Bibliothèque nationale de France, après avoir déconcerté en ouvrant son nouveau site de Tolbiac en décembre 1996 sans accès public à l'internet, s'est rattrapée et propose également en libre accès sur l'internet un vaste ensemble de documents textuels et iconographiques sous le nom de Gallica ainsi qu'une liste ordonnée de signets [BNF 00a, 00b].

Structuration des documents et métadonnées

L'apparition de formats capables d'exprimer une structure logique, au-delà de structures physiques contingentes, et servant au stockage et/ou à l'échange, permet aux bibliothécaires de rejoindre une communauté plus vaste. C'est la montée en puissance des *Mark-up languages* (langages à balise) : SGML, HTML, XML. Tout indique que c'est dans cette voie que des métiers jusqu'ici séparés vont converger et, enfin, échanger des données.

Prenant appui sur ces formats, les métadonnées, qui permettent notamment d'exprimer à la fois la description et l'accès au sein même du document, consacrent la fusion de l'information primaire et de l'information secondaire. Certes cette fusion demeurera partielle, pour autant que l'on continuera à produire et à conserver des documents portant une information fixe sur un support tangible tel que le papier, ce qui est probable. Mais il est permis de supposer que c'est le traitement du numérique qui fera avancer tout le reste.

Renonçant à terme à leurs standards spécifiques, les bibliothécaires ne sont pas tenus de liquider leur propre héritage, bien au contraire. Car si les codes passent, les concepts peuvent demeurer, et le trésor accumulé par leur tradition bibliographique peut être parfaitement réinvesti, au bénéfice de tous, dans les standards communs [CON 99].

La renégociation du métier de bibliothécaire

La difficile période de transition oblige les bibliothécaires à renégocier leur place, leur rôle et leur légitimité dans un environnement en renouvellement rapide.

Cela commence par leur tutelle administrative et/ou politique telle qu'un ministère, une université, une collectivité territoriale. Celle-ci peut jouer un rôle ambigu, tantôt de frein, tantôt d'impulsion. Cela peut tenir à son propre positionnement face à l'irruption du numérique. Mais une tutelle convaincue de l'importance du numérique peut d'autre part très bien considérer la bibliothèque comme une pièce essentielle de sa démarche ou au contraire l'ignorer complètement. Négocier revient alors à s'imposer stratégiquement comme un élément incontournable de la société de l'information.

Les atouts des bibliothécaires

Malgré le passif que nous avons évoqué plus haut, on peut considérer le métier de bibliothécaire comme particulièrement prédisposé à la révolution numérique :

- habitude de traiter une information structurée, fût-elle secondaire : les formats MARC, HTML et XML ne sont guère difficiles à comprendre ;
- maîtrise des techniques de recherche : le fonctionnement des moteurs et annuaires de sites web est intégralement exprimable avec des concepts familiers à la plupart des bibliothécaires ;
- prédisposition à une démarche horizontale, en réseau, nonobstant le poids éventuel des hiérarchies internes et corporatistes.

Associations professionnelles, organismes de coopérations formels et informels et réseaux de bibliothèques de tous types ont habitué les bibliothécaires à travailler entre eux au-delà des barrières institutionnelles. Ils ont aussi développé des partenariats avec toutes sortes d'interlocuteurs. L'effet perturbateur de l'internet sur les organismes pyramidaux les touche relativement peu : ce n'est pas là que ça fait le plus mal.

La concurrence entre métiers

Ce qui fait mal, c'est le contexte de concurrence directe dans lequel la globalisation numérique les plonge avec brutalité. Les rôles respectifs des acteurs précédents de la chaîne éditoriale et documentaire étaient tranquillement délimités : écrire, éditer, diffuser, vendre, acheter, prêter. Dans le nouveau monde, vieux acteurs et nouveaux venus peuvent prétendre gagner du terrain sur les autres, voire les rendre inutiles.

Cette guerre fait rage sur fond de compétition économique et se caractérise par une utilisation intensive des armes juridiques dans un contexte d'internationalisation peu compatible avec le caractère national des législations. La situation est hautement paradoxale. A l'appropriation d'un

objet dont on fait à peu près ce que l'on veut tend à se substituer un simple droit d'accès, tarifé ou non. Cependant, l'architecture client-serveur, qui est le fondement du web, abolit la distinction entre consultation et appropriation puisqu'on ne visualise jamais que des fichiers préalablement téléchargés sur le poste client, tandis que le codage numérique simplifie la reproduction en permettant la multiplication de clones identiques à l'original au lieu de copies dégradées. Ce n'est que progressivement que devraient apparaître des dispositifs juridiques, commerciaux, normatifs et techniques propres à stabiliser les conditions de circulation des ressources en ligne.

Les bibliothèques peuvent paraître menacées par des éditeurs ou des auteurs se chargeant eux-mêmes de la diffusion de leur production électronique, mais aussi des vendeurs de livres imprimés [MIM 00]. Une de leurs légitimités était de pouvoir procurer, en n'importe quel point du territoire, des documents introuvables par d'autres voies. Une nouvelle économie du livre où la notion d'épuisé n'a plus cours connaît ses premiers balbutiements.

Quant aux utilisateurs, des communautés de spécialistes au grand public, ils peuvent considérer qu'ils n'ont plus besoin d'intermédiaires et qu'ils sont à même de rechercher, d'identifier et de se procurer l'information ou les documents dont ils ont besoin.

L'apparente inutilité des bibliothèques pourrait se dissiper à mesure que se développe l'internet payant : pour autant qu'on leur en donne le droit, elles pourraient être des points d'accès aux ressources en ligne soumises à tarification.

En outre, l'utilité du travail de repérage, de sélection, d'indexation effectué par les bibliothèques pourrait perdurer : c'est le défi qui leur est lancé. S'il est vain pour elles de prétendre être des fournisseurs exclusifs, elles peuvent au moins être reconnues comme des médiateurs utiles. Car si le web n'est pas une bibliothèque [JAC 99 ; GRI 99], il est en partie constitué de fragments que l'on peut traiter comme tel, à l'aide des instruments des bibliothécaires.

Mais les bibliothèques peuvent aussi éditer elles-mêmes ; certaines le faisaient déjà sur papier, mais c'est plus facile et parfois moins onéreux en ligne. Au-delà du phénomène de numérisation des collections patrimoniales, elles sont parfois bien placées pour prendre en charge le programme de publication électronique de leur collectivité [LUP 00]. Comme l'observe Gilles Deschâtelet : « *Plus un spécialiste des sciences de l'information intervient tôt dans la création d'un outil d'information, plus l'accessibilité au document sera facilitée.* » [DES 97] Jean-Claude Guédon, de son côté, appelle les bibliothécaires à

s'engager résolument, en association avec les chercheurs, dans la publication numérique [GUE 98].

On voit là que les frontières se renégocient également à l'intérieur d'une institution, par exemple avec le service de communication ou le service informatique, qu'il s'agisse pour ce dernier du déploiement et de la maintenance des matériels, réseaux et systèmes comme de la production et de la mise à jour d'un site web.

En définitive, il est peu probable que l'on assiste à la disparition des grands métiers (au sens de métier d'entreprise) d'éditeur, de diffuseur, de bibliothécaire. En revanche, les zones de recouvrement devraient se multiplier, principalement dans les domaines le plus souvent confondus de la publication et de la diffusion en ligne.

Nouvelles activités, nouvelles compétences, nouveaux métiers ?

Activités

La plupart des activités des bibliothèques relatives au numérique ne sont pas nouvelles. Mettre en place un accès local aux ressources en ligne, en sélectionner pour les intégrer dans l'offre locale par un traitement approprié (par le biais d'une interface d'accès simultané au catalogue traditionnel et aux ressources en ligne), en sauvegarder, ce n'est rien d'autre que la continuation dans un contexte nouveau des opérations traditionnelles d'acquisition, de catalogage, de classement, de conservation et de mise à disposition des documents.

Ce qui paraît vraiment nouveau, c'est l'activité de publication électronique, qu'il s'agisse de numérisation de documents physiques, de production de documents électroniques, de maintenance de sites web. Mais cela fait longtemps que les bibliothèques publient ne serait-ce que de modestes bibliographies, cela fait même longtemps que ce qu'elles publient est de naissance numérique. Il s'agit donc pour elles d'intégrer les outils bureautiques à la chaîne de traitement documentaire. Les bibliothécaires faisaient de la publication électronique sans le savoir. Il ne leur reste plus qu'à acquérir une nouvelle vision de leurs propres documents, c'est-à-dire qu'au-delà de leur apparence ils s'intéressent à leur structure.

Compétences

Les compétences requises pour ces activités renouvelées plutôt que nouvelles peuvent se décomposer en quatre catégories :

- des compétences techniques de mise en œuvre,
- des compétences relatives à l'environnement dans lequel se déploient ces activités (économie, droit),
- des compétences indirectes (comment faire mettre en œuvre par des collaborateurs, des partenaires ou des prestataires ?),
- des compétences stratégiques (décision ou aide à la décision).

Les compétences techniques comportent naturellement la maîtrise des matériels, logiciels et réseaux utilisables. Elles portent en grande partie sur les standards propres aux ressources numériques, et tout particulièrement les standards du web. Ceux-ci semblent définitivement incontournables, non seulement pour la mise en œuvre de services en ligne accessibles à distance, mais également pour le déploiement d'intranets destinés au personnel et/ou au public, ces derniers constituant la meilleure plate-forme d'offre de service sur place, pour la consultation de ressources électroniques locales (cédéroms et collections numériques) et distantes (internet) englobé dans des sites permettant la diffusion d'informations utiles au public [ABF 99]. Elles concernent également la production et/ou la gestion de ressources multimédias. L'image fixe et animée et le son continuent à prendre place dans les bibliothèques, certaines se dotent de station de numérisation. Mais il est bon de rappeler que le numérique en réseau constitue aussi une apothéose inégalée du texte qui se manifeste dans tous ses états, c'est-à-dire dans tous ses formats [JAC 99]. L'avènement d'une codification universelle, Unicode, propre à exprimer presque toutes les écritures de l'humanité, qu'elles soient alphabétiques ou non, est à cet égard un événement considérable [UNI].

Les compétences d'environnement sont essentielles. Les bibliothèques vont être confrontées de plus en plus, dans le contexte abusivement dit de la nouvelle économie, à des problèmes juridiques ardues [PRI 97]. Ils doivent négocier les conditions de mise à disposition de ressources en ligne, en s'associant au besoin avec d'autres bibliothèques dans des consortiums pour obtenir des tarifs et conditions les plus favorables possible, et doivent s'assurer que leur propre offre est respectueuse des législations, réglementations et contrats.

Les compétences indirectes sont également d'une importance croissante. Que la mise en œuvre technique soit le fait de collaborateurs, de partenaires ou de prestataires, une connaissance générale des enjeux et de l'état de l'art est bien utile à la fois pour choisir les intervenants, pour contrôler et évaluer leur travail, pour maîtriser les coûts. Enfin, la question du partenariat est cruciale. Le numérique en réseau facilite grandement la coopération entre

institution, notamment entre bibliothèques : rien de plus aisé que d'échanger informations et fichiers par messagerie et de construire des sites web de travail [CON 99]. Il le rend également presque obligatoire : les bibliothèques s'épuiseront à valider et signaler les ressources du web si elles ne le font pas en coopération.

Quant aux compétences stratégiques, qui permettent de décider ou d'aider sa tutelle à le faire, elles reposent moins sur des connaissances que sur une vision du moment que nous sommes en train de vivre. Cette vision peut s'exprimer d'un point de vue externe (le public) et interne (la bibliothèque) : l'avènement du numérique en réseau donne au public une occasion unique de disposer de moyens d'accès commodes, puissants et gratuits ou peu onéreux à une masse considérable d'informations et de documents, sur place ou à distance. Si les bibliothèques ne prennent pas résolument une place essentielle dans la société de l'information en cours de construction, comme le Conseil supérieur des bibliothèques les y invite [CSB 98], elles courent inévitablement à leur marginalisation.

Il est clair qu'une partie des compétences énumérées, quelle que soit la nécessité du réinvestissement des techniques documentaires traditionnelles, est partagée avec d'autres. Nous retrouvons la nécessité de la rupture culturelle évoquée plus haut : il est nécessaire de passer d'une logique de la clôture, de la spécificité, à une logique de l'ouverture, du partage.

Certaines de ces compétences partagées sont, il faut le dire, en voie de banalisation. Un éditeur HTML (et bientôt XML ?) sera à court terme aussi ordinaire qu'un traitement de texte, le courrier électronique fera partie du quotidien de tout secrétariat. On ne verra pas là de nouveaux métiers, mais des compétences de base nécessaires à de nombreux métiers.

D'autres savoirs et savoir-faire peuvent être hautement prisés sur un marché du travail dans lequel des bibliothécaires font bonne figure bien au-delà de leur sphère d'activité traditionnelle.

En définitive, l'effet de l'avènement du numérique en réseau sur le métier de bibliothécaire, toutes compétences confondues, peut être décrit comme une greffe, irriguée par les systèmes sanguin et nerveux de l'organisme porteur, et non comme une prothèse ou un parasite qui lui demeurerait étranger.

Formations

Comment acquérir les compétences requises par le traitement du numérique, et qui sont à la fois récentes et en constant et rapide renouvellement ?

Il convient de souligner tout d'abord que l'autoformation tient une place considérable. Pour l'essentiel, ceux qui ont contribué à ce que, dès les prémices de son avènement, la société de l'information ait à compter avec les bibliothèques, se sont formés eux-mêmes, et pour l'essentiel sur l'internet. Il en va de même des non-bibliothécaires, souvent des emplois jeunes, qui ont été recrutés pour introduire ou développer les nouvelles technologies dans les établissements. Cette autoformation est par essence continue. Elle passe en partie par les listes de diffusion, en particulier biblio-fr [BIB] et adbs-info [ADB] qui sont des supports de diffusion des projets et réalisations, ainsi que par les sites d'associations professionnelles telles que l'ABF [ABF], l'ADBDP [ADBa], l'ADBS [ADBc] et l'ADDNB [ADD].

Les ministères de tutelles contribuent également à la mise à disposition de documents techniques, particulièrement dans le domaine de la numérisation. Il faut aussi mentionner la presse professionnelle, qui traite de façon croissante de sujets relatifs au numérique, ainsi que les salons, conférences, congrès et journées d'étude qui se multiplient jusqu'à l'obsession.

Naturellement, les organismes de formation professionnelle intègrent plus ou moins massivement ces matières dans leurs programmes de formation initiale ou continue.

Métiers

En quoi le renouvellement des activités et des compétences appelle-t-il la constitution de nouveaux métiers ? Nous avons pris le parti terminologique de ne considérer qu'un seul métier qui a le mérite de faire sens dans les trois acceptions du terme définies plus haut. Ce choix demeure indispensable si l'on considère le métier d'entreprise : la bibliothèque demeure dans ces missions même si celles-ci perdurent dans un environnement chahuté.

Mais si on laisse de côté les appellations particulières désignant des spécialistes des techniques du numérique appelés à exercer dans différents environnements, tels que les webmestres ou les infographistes, deux séries de termes ont fait leur apparition, présentant la première le terme « médiateur » et la seconde le préfixe « cyber ».

Les « médiateurs des nouvelles technologies » sont pour l'essentiel des emplois jeunes exerçant en bibliothèque publique. Cette appellation vient enrichir la famille des médiateurs qui, au cours des années quatre-vingt-dix, ont pris place dans un certain nombre de bibliothèques françaises. Tout naturellement, l'arrivée des nouvelles technologies a mené à étendre cette pratique et cette appellation aux ressources numériques.

Quant au préfixe cyber, il introduit trois termes (cyberthécaire, cyberothécaire, cyberdocumentaliste) propres tous trois à traduire l'anglo-américain *cybrarian* [ADB 00 ; BAU 94 ; DES 97 ; GOU 99]. Mais on peut se contenter d'accoler au nom du métier ou de la spécialité le complément « de la toile » [SIM 99] ou l'adjectif « multimédia » [BEL 98].

On désigne par ces expressions les professionnels chargés de la sélection de sites et ressources disponibles en ligne, de la constitution de bases de données afférents, parfois de la création de sites et de documents numériques. Cette nouvelle appellation désigne clairement les activités classiques d'un bibliothécaire ou d'un documentaliste appliquées à ce nouveau média qu'est le numérique en réseau.

C'est également que la notion même de document fini, d'unité bibliographique, sur laquelle s'est fondée toute la tradition normative des bibliothécaires échappe au profit d'un continuum informationnel fluctuant et hétéroclite, au sein duquel les véritables documents isolables sont minoritaires. En témoigne, dans ce qui sera peut-être l'ultime hommage de la catalographie traditionnelle au nouveau monde, la variante de l'ISBD (*International standard book description*, règles de description normalisée d'un document édictées par l'IFLA, *International federation of library associations and institutions*) initialement dédiée aux fichiers électroniques (*computer file*) l'est depuis 1977 aux ressources électroniques (*electronic resources*) [ISB 97].

Si les documentalistes ont, par le biais de leur principale association, l'ADBS, dégagé quelques emplois-types propres au numérique [ADB 00], nous ne disposons pas de travaux suffisamment récents concernant les bibliothécaires français. Un recensement des métiers des bibliothèques fut mené en 1995, autant dire au tout début du déluge [KUP 95]. On ne trouvera dans ce travail, dont les résultats mais aussi la méthodologie sont fort utiles, aucun métier lié au numérique, mais son avènement est annoncé avec pertinence quoique discrètement au titre des « facteurs d'évolution » de nombreuses spécialités, telles que catalogueur, normalisateur, administrateur de système informatique documentaire ou organisateur des accès documentaires.

Conclusion

La distinction entre les trois significations du « métier » nous a permis de mettre en perspective l'impact du numérique sur les bibliothécaires. Du côté du métier d'entreprise, la pérennité des missions demeure malgré le profond renouvellement des conditions d'exercice de celle-ci dont les effets ne se font

ressentir que progressivement. Du côté des ressources humaines, les nouvelles technologies déteignent sur une grande partie des profils de poste de bibliothécaires de tous niveaux hiérarchiques et de toutes spécialités, avec l'exigence de compétences allant selon les cas de la vision stratégique au savoir-faire technique en passant par la simple sensibilisation, tandis qu'apparaissent des profils hautement spécialisés, qu'on les situe à l'intérieur, aux franges ou même à l'extérieur du métier de bibliothécaire. Du côté de l'identité professionnelle, l'histoire se joue sur le mode attraction-répulsion, le numérique et plus particulièrement l'internet apparaissant aux uns comme étranger au métier, au moins en partie, tandis que les autres s'attachent à l'intégrer à leur démarche professionnelle en prenant en compte sa spécificité [CAR 00].

Dans cette période de transition, des écarts très importants sont apparus dans la prise en compte du numérique, selon les types d'établissements, les profils de postes, et finalement en fonction de variables individuelles dont l'importance est considérable. Ces distances devraient s'atténuer peu à peu sans jamais s'abolir, consacrant la place essentielle des bibliothèques dans la société de l'information et pérennisant leur rôle ainsi défini en 1991 par le Conseil supérieur des bibliothèques dans l'article 3 de la *Charte des bibliothèques* : « *La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société.* » [CSB 91] On ne voit pas que le numérique abolisse ce métier-là : au contraire, il le confirme.

Bibliographie

[ABF] ABF (Association des bibliothécaires français), <<http://www.abf.asso.fr>>.

[ABF 94] ABF (Association des bibliothécaires français), « Bibliothécaires : quel métier ? [actes du] congrès national », *Bulletin d'informations* n° 164, 1994.

[ABF 99] ABF (Association des bibliothécaires français), « Intranet en bibliothèque : [dossier] », *Bulletin d'informations* n° 184, 1994.

[ABF 00] ABF (Association des bibliothécaires français), « Bibliothèques et multimédia : [dossier] », *Bulletin d'informations* n° 186, 2000.

[ACT 00] « Les acteurs de la bibliothèque : [dossier] », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 1, 2000.

[ADBa] ADBDP (Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt), <<http://www.adbdp.asso.fr>>.

[ADBB] ADBS-info : [liste de diffusion], <<http://listes.cru.fr/wws/info/adbs-info>>.

[ADBC] ADBS (Association des professionnels de l'information et de la documentation), <<http://www.adbs.fr>>.

[ADB 00] ADBS (Association des professionnels de l'information et de la documentation), *Les emplois-types*, [s.d., consulté en avril 2000] <<http://www.adbs.fr/adbs/viepro/profess/metier/html/1n3vpm2.htm>>.

[ADD] ADDNB (Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque), <<http://www.addnb.org>>.

[BAU 94] BAUWENS M., « Le temps des 'cyberothécaires' ? », *Documentaliste, Sciences de l'information*, n° 4-5, 1994.

[BEQ 99] BEQUET G., « La situation du plan de numérisation et des programmes associés dans les bibliothèques », *Journée d'étude sur la documentation informatisée*, 1999, <http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/fr/seminaire_191199/bequet.htm>.

[BEL 98] Belgique, Ministère de la région wallonne, Bibliothécaire multimédia , Des métiers pour le multimédia, 1998 <<http://www.mrw.wallonie.be/dgtre/fiches/fiche38.htm>>.

[BIB] Biblio-fr : [liste de diffusion], <<http://www.cru.fr/Listes/biblio-fr@cru.fr/>>.

[BIB 00] Bibliothèques numériques : [liste de liens] <<http://www.culture.gouv.fr/culture/autserv/biblionum.htm>>.

[BNF 00a] BnF (Bibliothèque nationale de France), *Gallica*, [s.d., consulté en avril 2000], <<http://gallica.bnf.fr>>.

[BNF 00b] BnF (Bibliothèque nationale de France), *Les signets de la BnF*, [s.d., consulté en avril 2000], <<http://www.bnf.fr/web-bnf/liens/index.htm>>.

[BOG 97] BOGROS O., « La bibliothèque électronique de Lisieux », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 174, 1997.

[CAR 00] CARACO A. (dir.), *Intégrer les ressources d'Internet dans la collection*, ENSSIB, Villeurbanne, 2000.

[CON 99] Concertation sur l'enrichissement de l'information bibliographique, 1999, <<http://www.abf.asso.fr/enrichi>>.

[CSB 91] CSB (Conseil supérieur des bibliothèques), *Chartes des bibliothèques*, 1991, <<http://www.enssib.fr/autres-sites/csb/Csb-char.htm>>.

[CSB 98] CSB (Conseil supérieur des bibliothèques), *Rapport annuel 1996-1997*, 1998, <http://www.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-rapp97_index.htm>.

[CYB] Cyberdocumentaliste, <<http://www.cyber-documentaliste.com>>.

[DES 97] DESCHATELET G., *De bibliothécaire à cyberthécaire*, 1997 <<http://www.forum.umontreal.ca/numeros/1997-1998/Forum97-10-20/article04.html>>.

[DLF 99] DLF (Digital Library Federation), *A working definition of digital library*, 1999, <<http://www.clir.org/diglib/dldefinition.htm>>.

- [DIO 97] DION M.-P., « Le catalogue de la bibliothèque de Valenciennes : une expérience multimédia », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 174, 1997.
- [FOR 99] FOREST F., MALLEIN P., PANISSET J., « Profils d'usagers et significations d'usage des sites documentaires sur Internet : l'exemple de REDOC et REDOST », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 1999.
- [FRA 99] France, Ministre de la culture et de la communication, L'équipement informatique des bibliothèques municipales et départementales : évaluation 1998, 1999, <<http://www.culture.fr/culture/dll/lmeca>>.
- [FRA 00a] France, Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, *Numérisation*, [s.d., consulté en avril 2000] <<http://www.sup.adc.education.fr/bib/Acti/Num/Num.html>>.
- [FRA 00b] France, Ministre de la culture et de la communication, Numérisation du patrimoine culturel, [s.d., consulté en avril 2000] <<http://www.culture.gouv.fr/culture/mrt/numerisation/index.htm>>.
- [GOU 99] GOURBIN G., « Une nouvelle profession : cyberdocumentaliste », *Documentaliste, Sciences de l'information*, n° 3, 1998.
- [GRI 99] GRIFFITH J.-M., « Why the web is not a library », *FID Review*, n° 1, 1999.
- [GUE 98] *La bibliothèque virtuelle : une antinomie ?* conférence prononcée à la National Library of Medicine (Washington), 1998, <<http://linux.univ-lyon2.fr/nlm-fr.html>>.
- [INT 99] *L'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les bibliothèques publiques des villes rurales et moyennes*, Aquitaine Europe Communication, 1999, <<http://www.aecom.org/definitif.PDF>>.
- [IRC] Ircam (Institut de recherches et coordination acoustique/musique), <<http://www.ircam.fr>>.
- [ISB 97] ISBD (ER) : International Standard Bibliographic Description for Electronic Ressources, Saur, München, 1997.
- [JAC 99] JACQUESSON A., RIVIER A., *Bibliothèques et documents numériques*, Electre-Ed. du Cercle de la Librairie, 1999.
- [KUP 95] KUPIEC A. (dir.), *Premier recensement des métiers des bibliothèques*, Université Paris X, Nanterre, 1995.
- [LAH 94] LAHARY D., « Du profil de poste au métier », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 164, 1994.
- [LAH 00] LAHARY D., *Le format UNIMARC et la norme ISO 2709*, Bibliothèque départementale du Val d'Oise, Pontoise, 2000 <<http://www.cg95.fr/biblio/bdvo/coinbib/iso2709>>.
- [LET 99] LETURCQ S., *Les médiateurs en bibliothèque*, Ed. de l'ENSSIB, Villeurbanne, 1999.
- [LUP 00] LUPOVICI C., « Le projet PELLEAS », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 187, 2000.

[MIM 00] MIMON M., GILLEROT D. « Commerce électronique et établissements de prêt », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 2000.

[MUL 91] MULLER J., *Les logithèques*, Electre-Ed. du Cercle de la Librairie, 1991.

[PAN 99] PANSU A., « Nouvelles technologies : les choix de la médiathèque de Taverny », *Lecture-Jeune*, n° 89, 1999.

[PRI 97] *Principes de contrats de licence*, trad. du texte *Licensing Principles* effectuée par la Cellule MathDoc, 1997
<<http://www-mathdoc.ujf-grenoble.fr/lecture/licence-check.html>>.

[ROU 96] ROUMIEUX O., *L'impact de l'Internet sur la profession de bibliothécaire*, 1996
<<http://www.polytechnique.fr/bcx/documents/presenta.htm>>.

[SAR 00] SARAZIN L. (dir.), *Internet en bibliothèque municipale : mise à disposition pour le public et utilisation par le personnel, mémoire d'étude du diplôme de conservateur de bibliothèque*, ENSSIB, Villeurbanne, 2000.

[SIM 97] SIMARD S., « Une classificatrice de la toile nous parle de son métier », *La lettre du bibliothécaire québécois*, n° 5, 1997
<<http://www.sciencepresse.qc.ca/lbq/lbq5.4.html>>.

[UNI] Unicode : [site web], [s.d., consulté en avril 2000], <<http://www.unicode.org/>>.

[VAN 99] VAN DOOREN B., *Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies : rapport au ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie*, 1999, <<http://www.education.gouv.fr/rapport/vandooren/>>.